



COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 octobre 2019 à Mornant

PRESENTS :

Thierry Badel, Fabien Breuzin, Isabelle Brouillet, Sylvie Broyer, Jean-Yves Caradec, Marie-Noëlle Charles, Bernard Chatain, Christèle Crozier, Pascale Daniel, Cyrille Decourt, Christian Fromont, Pascal Furnion, Yves Gougne, Gérard Grange, Nathalie Granjon-Pialat, Charles Jullian, Véronique Lacoste, Catherine Lamena, Françoise Million, André Montet, Pascal Outrebon, Dominique Peillon, Renaud Pfeffer, Paulette Poilane, Grégory Rousset, Françoise Tribollet, Frank Valette, Gabriel Villard, Jean-Marc Vuille.

ABSENTS / EXCUSES :

Marie-Odile Berthollet, Loïc Biot, Catherine Cerro, Pascale Chapot, Marc Coste, Isabelle Petit, Anny Thizy, Pierre Verguin.

PROCURATIONS : Marie-Odile Berthollet donne procuration à Thierry Badel

Loïc Biot donne procuration à Pascale Daniel

Catherine Cerro donne procuration à Sylvie Broyer

Pascale Chapot donne procuration à Renaud Pfeffer

Marc Coste donne procuration à Pascal Furnion

Isabelle Petit donne procuration à Pascal Outrebon

SECRETAIRE DE SÉANCE : Jean-Yves Caradec

I - PRESENTATION SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) AUTOUR DE LA CENTRALE DE ST ALBAN PAR LES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DE L'ISERE ET DE LA CENTRALE

Cette présentation est animée par Madame Elisabeth Célard, présidente de la Commission locale d'information (CLI) sur les risques nucléaires de la centrale de St Alban/St Maurice l'Exil, Monsieur Régis Vialatte, membre élu de la CLI, et Monsieur Emmanuel Villard, directeur du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de St Alban.

Deux communes de la COPAMO sont concernées par l'extension du périmètre de 10 à 20 km : Beauvallon et Chabanière.

Cf. diaporamas présentés en séance (ANNEXES 1 et 2).

Départ de Grégory Rousset qui donne procuration à Nathalie Granjon-Pialat

II - PRESENTATION DU PCAET ET INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU SCOT PAR LES REPRESENTANTS DU SOL

Les éléments sont présentés par Monsieur Daniel Malosse, président du SOL, et Madame Pauline Ferrez, chargée de mission Energie-climat au SOL.

Cf. diaporama présenté en séance (ANNEXE 3).

Départ de Nathalie Granjon-Pialat qui donne procuration à Jean-Yves Caradec

III - DECISIONS

Orientation n°2 : Engager des projets qui illustrent l'exemplarité du territoire

⇒ VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Christian Fromont, Vice-Président délégué au Développement Economique et au Tourisme

Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle liée à la phase 1 de l'opération de requalification de l'avenue de Verdun à Mornant

Délibération retirée de l'ordre du jour et reportée au prochain Conseil

Pour répondre aux interrogations de certains élus sur le retrait de ce dossier de l'ordre du jour de la séance, Thierry Badel rappelle que les Commissions d'Instruction (CI) font des propositions et que seul le Conseil Communautaire décide. Pour lui permettre de choisir, il est nécessaire de poursuivre l'instruction des deux hypothèses (traitement de l'ensemble du projet ou seulement de la phase 1).

Pour permettre aux conseillers communautaires de se prononcer lors du Conseil du 12 novembre, une présentation des deux scénarios sera envoyée une quinzaine de jours avant la séance.

S'agissant des inquiétudes émises sur la subvention afférente au projet, Thierry Badel indique qu'il sera demandé si nécessaire un délai au Département, mais selon lui les travaux seront engagés, voire terminés avant décembre 2020.

Par ailleurs, pour répondre à la question de Françoise Tribollet sur le report de l'examen en Conseil Communautaire du dossier relatif au BIJ, Thierry Badel explique que le calendrier a évolué et que les thématiques doivent être retravaillées dans l'ordre suivant : validation de la CTG en octobre et novembre et présentation du projet BIJ en décembre pour une labellisation en janvier (cf. projet Maison France Services : commission de labellisation prévue en janvier). Françoise Tribollet précise qu'elle souhaite en discuter avec lui.

Départ de Pascal Outrebon à qui Isabelle Petit avait donné procuration

Orientation n°3 : Assurer la pérennité de nos marqueurs identitaires

⇒ TOURISME

Rapporteur : Monsieur Christian Fromont, Vice-Président délégué au Développement Economique et au Tourisme

Approbation de la convention d'objectifs tripartite et triennale 2019-2021 avec les associations « Les Bikets Mornantais » et « Le Cyclo Club Jarrézien » (délibération n° 079/19)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment sa compétence en matière de Tourisme,

Vu les statuts de l'association « Les Bikets Mornantais », déclarée en Préfecture du Rhône sous le n° W691081341,

Vu les statuts de l'association « Le Cyclo Club Jarrézien », déclarée en Préfecture du Rhône sous le n° 13018,

Vu le Schéma de Développement Economique (SDE) de la Copamo, adopté par délibération n° 079/18 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018,

Vu le travail effectué pour la mise en place de 16 boucles VTT sur le territoire de la Copamo en lien avec l'Office du Tourisme des Monts du Lyonnais,

Considérant que les associations « Les Bikets Mornantais » et « Le Cyclo Club Jarrézien », associations de type loi 1901, participent pleinement à la réalisation des objectifs inscrits dans le SDE pour la valorisation et la promotion des activités touristiques de notre territoire,

Considérant qu'afin de permettre aux associations de répondre aux objectifs de veille et de remise en état du balisage des 16 boucles VTT du territoire, que lui fixe la Communauté de Communes, il est proposé de mettre en place une convention d'objectifs, tripartite, à compter de 2019, pour une durée de 3 ans sur les bases suivantes :

- La réalisation des objectifs suivants sur les 3 années à venir :
 - Sensibiliser à la découverte des 16 boucles VTT du territoire de la Copamo,
 - Réaliser une veille sur le balisage mis en place,
 - Communiquer à la Copamo les problématiques rencontrées sur l'utilisation des boucles VTT,
 - Agir sur le balisage en cas de détérioration,
- le versement à chaque association par la Communauté de Communes d'une subvention annuelle de 500 €,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Développement Economique et Tourisme » du 11 septembre 2019,

A l'unanimité :

APROUVE la mise en place d'une convention d'objectifs triennale avec les associations « Les Bikets Mornantais » et « Le Cyclo Club Jarrézien », ci-annexée (ANNEXE 4),

AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

| |
|--|
| Orientation n°4 : Proposer des actions innovantes et volontaristes génératrices d'économies et/ou de recettes |
|--|

⇒ AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry Badel, Président

Contrat Ambition Région – Actualisation de la liste des opérations d'investissement (délibération n° 080/19)

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 et notamment ses compétence en matière d'aménagement, d'exploitation et d'entretien des espaces communautaires,

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé, lors de ses séances du 30 mai et 4 juillet 2017, de solliciter la Région dans le cadre du Contrat Ambition et a arrêté la liste des opérations d'investissement à intégrer à cette contractualisation,

Considérant que l'Assemblée régionale réunie le 14 avril 2016 a créé un nouveau cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes dénommé « Contrats Ambition Région »,

Considérant que les Contrats Ambition Région sont adossés à des dotations financières mobilisables et que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) disposent ainsi d'une dotation au moins égale à celle à laquelle ils pouvaient prétendre dans le cadre des anciens contrats de développement durable,

Considérant que l'enveloppe destinée à la COPAMO s'élève à 776 000 €,

Considérant que la commission permanente du Conseil Régional réunie le 17 novembre 2016 a approuvé les modalités opérationnelles de ces contrats,

Considérant que dans le cadre de la nouvelle politique régionale en matière de partenariat territorial, la Région souhaite désormais établir une relation plus directe avec les territoires en proposant aux Communautés de Communes la signature des contrats Ambition,

Considérant que l'accompagnement financier de la Région s'étale sur trois années avec une programmation des opérations d'investissement dont l'initiative relève des communautés de communes et des communes membres,

Considérant que la liste des opérations d'investissement, arrêtée par le Conseil Communautaire du 4 juillet 2017, nécessite d'être modifiée pour remplacer une opération de construction d'une maison de santé à Beauvallon par une opération de réhabilitation d'un local sur St Laurent d'Agnay (école de musique, local jeunes),

Considérant la nécessité d'augmenter le taux affecté à l'opération de construction d'un restaurant scolaire et d'une cuisine centrale sur Soucieu en Jarrest sans modifier le montant de la subvention,

A l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle liste ci-annexée (ANNEXE 5) des opérations d'investissement soumises à cette contractualisation et en lien direct avec le projet de territoire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes.

Affaires courantes :

⇒ **FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Yves Gougne, Vice-Président en charge de la Communication, des Relations Extérieures et des Finances

Révision de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour les travaux de voirie – Avenue de Verdun à Mornant

Délibération retirée de l'ordre du jour et reportée au prochain Conseil

**Apurement des comptes de tiers 458 « opérations investissement sous mandat »
(délibération n° 081/19)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir valablement délibéré :

Considérant la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de solder les articles 4581 et 4582 du plan de comptes M14,

Considérant que les comptes 458 non soldés concernent des travaux réalisés entre 1997 et 2006 sur les sentiers du Biotope et sur le site du Lac de la Madone,

Considérant que les comptes de la COPAMO présentés sont les suivants :

| Programmes | COMPTE 4581 | COMPTE 4582 |
|--|----------------|----------------|
| Aménagements Paysagers Lac de la Madone | 87 658,81 € | 87 658,82 € |
| Travaux Sentiers Biotope Landes de Montagny | 12 891,62 € | 12 891,62 € |
| Parcours sportif et aire de pique-nique Lac de la Madone | 17 284,48 € | 5 530,08 € |
| Total | 117 834,91 € | 106 080,52 € |

Considérant que le transfert des programmes terminés « Aménagements Paysagers Lac de la Madone » et « Travaux Sentiers Biotope Landes de Montagny » avait été effectué au profit des communes et syndicat par délibération du Conseil Communautaire n° 053/03 en date du 24 juin 2003,

Considérant que le programme « Aménagements Paysagers Lac de la Madone », présente une différence de 0,01 € en raison de la conversion des francs en euros,

Considérant que le programme « Parcours sportif et aire de pique-nique Lac de la Madone » présente un solde débiteur de 11 754,40 €,

Considérant que globalement, le compte 4581 (dépenses) présente un solde de 117 834,91 € et le compte 4582 (recettes) un solde de 106 080,52 €,

Considérant que dans le cas où les comptes 4581 et 4582 présentent des montants différents, ces comptes sont apurés par l'opération d'ordre non budgétaire par le compte 1068,

A l'unanimité :

CONSTATE la nécessité d'apurer le solde du compte 458 « opérations d'investissement sous mandat »,

AUTORISE Madame la Trésorière de Mornant à procéder à l'apurement du compte 458 proposé permettant ainsi de ramener le montant du solde créditeur du compte 4582 au niveau du solde débiteur du compte 4581, en passant les écritures non budgétaires suivantes :

Débit au compte 1068 et crédit au compte 4582 pour un montant de 11 754,39 €, soldant de ce fait les comptes 4581 et 4582 l'un par l'autre par les écritures non budgétaires de crédit au compte 4581 et de débit au compte 4582 pour un montant de 117 834,91 €.

IV - RAPPORT DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS

A) PAR LE BUREAU

- Bureau du 8 octobre 2019

Aménagement de l'Espace et Développement Economique (rapporteur : Gérard Grange)

* Avis Personnes Publiques Associées – Révision du Plan Local d'Urbanisme de Chaussan

Habitat (rapporteur : Gérard Grange)

* Révision du règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunt pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux

* Révision du règlement d'attribution de l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Agriculture (rapporteur : Gérard Grange)

* Révision du règlement d'intervention relatif aux aides financières facilitant l'installation et la transmission d'exploitations agricoles

Culture-Réseaux Culturels (rapporteur : Yves Gougne)

* Renouvellement des licences d'Entrepreneur de spectacles

* Interventions du Musicien intervenant-Saison 2019-2020

B) PAR LE PRESIDENT

Décision n° 059/19 portant décision d'infructuosité du marché de fourniture de produits d'entretien et petits équipements divers liés aux activités de l'ensemble des services intercommunaux - lot 2 : Fourniture de produits d'entretien et de petits équipements courants pour les besoins de la COPAMO - Marché n° 2019-05-L02

Décision n° 060/19 portant approbation de la convention de mise à disposition annuelle par ENEDIS des données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution publique d'électricité

Décision n° 061/19 portant approbation de la convention de mise à disposition annuelle par GRDF des données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel

V - RAPPORT DES ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

VI - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Frank Valette revient sur le dossier concernant l'aménagement de la voirie avenue de Verdun à Mornant en demandant que les éléments lui soient transmis ainsi qu'à Christian Fromont en amont. Thierry Badel précise que les éléments seront envoyés avant la validation en Bureau et qu'il a bien noté le souhait de l'assemblée de programmer si possible une Commission Générale sur ce thème avant le 12 novembre. Cette Commission Générale sera organisée si le calendrier le permet.
- ✓ Yves Gougne fait un retour sur les ateliers des Universités qui se sont déroulés le 12 octobre. Dans leur continuité, un forum sur la mobilité et sur le vieillissement sera organisé le 28 novembre à 20h.

✓ Agenda :

- Commission Générale le 22 octobre : présentation du diagnostic pour la CTG par la CAF.
- Commission Générale le 5 novembre : 1^{ère} partie : présentation de la CTG, 2^{ème} partie : présentation des actions culturelles
- 16 octobre : présentation de Mairie Conseil sur la thématique Jeunesse
- 17 octobre : Congrès des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon, et soirée de remise des trophées (Thierry Badel annonce que la COPAMO a déposé une candidature pour le projet MSAP/ARC).

Rappel :

Les séances du Conseil Communautaire étant enregistrées, le Compte-rendu exhaustif de l'ensemble des débats relatifs à chaque séance est disponible au Siège de la Communauté de Communes aux heures d'ouvertures du service Administration Générale.

Diffusion :

- *Conseillers Communautaires,*
- *SM/SG/DGS,*
- *Responsables de Secteurs/Services/Chargés de Missions*

A Mornant le 22 octobre 2019

Le Président

Thierry Badel

Visa du secrétaire de séance

Jean-Yves Caradec